

Recyclage CACES Engins de Travaux Publics R372m

Objectif :

Obtenir un certificat pour conduire un engin de chantier en toute sécurité.

NB : Le CACES n'est pas obligatoire, la formation est fortement conseillée : en cas d'accident du travail il est préférable que l'employeur puisse prouver qu'il y a eu formation

**VALIDITÉ
10 ANS**

14H



Catégorie 8

Engins de transport ou d'extraction-transport
(tombereau, décapeuse, tracteur agricole de plus de 50 CVn)

Formation TP

1 - Formation Théorique et Pratique

LE CADRE REGLEMENTAIRE
La réglementation Européenne
La certification des véhicules
Etc...

LES CONDITIONS D'UTILISATION
Les conditions médicales
Les conditions professionnelles
La qualification professionnelle
Les titres de conduite
Etc...

LES CONDITIONS REGLEMENTAIRES DU CODE DE LA ROUTE
Les signalisations
La vitesse des engins
Les dimensions des engins
Les conditions de circulation particulière
Etc...

LES TEXTES SPECIFIQUES
Le décret du 08/01/65
Le décret du 19/08/77
Les textes de sécurité sociale
Les dispositifs de contrôle
La normalisation des engins

LES DIFFERENTS TYPES D'ENGIN

Les motos-basculateurs
Les véhicules bennes
Les tombereaux
Etc...

LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les notices d'entretien
Les spécificités du chantier
Les vérifications pré-démarrage
La communication des anomalies
Les précautions lors des mises en route
Le freinage...
Etc

LES CONDITIONS D'EVOLUTION

Les règles de prudence
Les évolutions sur plans inclinés
Les positionnements pour les chargements
Les précautions spécifiques
Le principe des translations
Les vérifications lors des changements

LE DEPLACEMENT ET LE TRANSPORT

La montée du véhicule
L'arrimage du véhicule
Etc...

LES TECHNIQUES DE CONDUITE

Le passage des vitesses
Les doubles débrayages pédalages
La manipulation des bennes
Les manœuvres spécifiques...

2 - Tests Théorique et Pratique

NB : La conduite d'engins télécommandés est une option mentionnée sur le CACES